

Titre du projet : Renforcement de l'enseignement dans le secteur minier en Éthiopie (RESME)

A. AMENDEMENT À LA DEMANDE DE PROPOSITION

Cet addenda 5 n'apporte aucun changement à la DDP SÉL : 2016-D-000284-1

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions suivantes ont été reçues par le MAECD et celle-ci fournit les réponses ci-contre :

Question 1 – Y-a-t-il la possibilité d'une prolongation de la date de clôture pour cette opportunité?

Réponse 1 – La DDP a été prolongée dans le passé. Toutefois, pour des raisons d'ordre opérationnel la date de clôture ne sera pas prolongée.

Question 2 – En référence à l'Exigence 6, 6.1, SRT : Étant donné que certaines activités peuvent nécessiter plusieurs (plus de 2) sous-activités pour atteindre les résultats escomptés, est-ce que les soumissionnaires devraient s'attendre à présenter l'ensemble des sous-activités SRT, qui les mènera à leur extrants correspondants, même si cela signifie que certaines sous-activités peut englober de multiples tâches?

Réponse 2 – Non, les soumissionnaires sont uniquement tenus d'identifier deux (2) sous-activités qu'ils jugent nécessaire pour la réussite de la mise en oeuvre des activités prévues à cette exigence 6.

Question 3 – Nous avons remarqué que la DdP (Mandat spécifique du consultant, 3.1) indique que le consultant doit gérer un petit bureau à Addis-Abeba et un à Mekele. En plus, la DdP indique que " Dans la mesure du possible, le bureau de soutien sera hébergé dans l'une des universités partenaires ... " Est-ce que le MAECD pourrait confirmer que :

a. Un espace de bureau a été organisé et que l'espace de bureau sera offert sans frais au consultant?

Ou

b. Le consultant doit prévoir un budget pour deux bureaux, situés à l'extérieur des universités, dans le cadre de leur soumission?

Réponse 3 – Ceci étant pour confirmer que le consultant doit prévoir un budget pour deux bureaux.

Question 4 – Nous aimerions savoir s’il y a une liste des soumissionnaires ou un document demandant la liste pour le Renforcement de l’enseignement dans le secteur minier en Éthiopie?

Réponse 4 – Les soumissionnaires intéressés aux opportunités concurrentielles du MAECD devraient consulter Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca>).

Question 5 – Veuillez indiquer également si les sous-consultants non canadiens sont autorisés.

Réponse 5 – Ceci est une mise à jour de la réponse à la question 4 de l'addenda 3 : Il n'y a pas de critères d'admissibilité pour les sous-consultants tel que stipulé à la Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS), Définitions (ff), Soumissionnaire, "... Le terme « soumissionnaire » n’inclut pas la société mère, les filiales ou d’autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-consultants ou ses entrepreneurs. "

Question 6 – Nous avons remarqué que dans le Guide de l'assistance technique, il stipule: " Section 2.2.1 et de la totalité des compléments de prime liés aux conditions exceptionnelles touchant la santé et la sécurité à la ville d'affectation du coopérant/conseiller et des personnes à charge qui l'accompagnent." Est-ce que cela s'applique à l'Éthiopie et la ville d'Addis-Abeba?

Réponse 6 – Ceci est une mise à jour de la réponse à la question 6 de l'addenda 4 : Le Guide de l'assistance technique ne s'applique plus à ce contrat.

D. Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.